



Mairie d'AUBY
Lancement marché de travaux
Végétalisation des cours de l'école des Asturies
Décision n° 2026/044/MP

Publié le 16 avril 2026

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°12 du Conseil Municipal en date du 14 avril 2026, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les crédits inscrits au budget de la collectivité, section investissement.

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de végétalisation des cours de l'école des Asturies,

Considérant que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 250 807,20 € HT,

Le Maire,

Décide,

Article 1 : Objet du marché

De lancer un marché public de travaux ayant pour objet la végétalisation des cours de l'école des Asturies.

Article 2 : Procédure de passation

Le marché sera passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la commande publique, au regard de son montant estimé.

Article 3 : Publicité

Un avis d'appel public à la concurrence sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3

La présente décision sera :

- Publiée sur le site internet de la Ville,
- Inscrite au registre des décisions du Maire,
- Transmise au représentant de l'État dans le département.

Elle sera exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

AUBY, le 15/04/2026

Bernard CZECH

Maire

